

RÉACTIONS OFFICIELLES

ANNEXE E

pendant la guerre. Dès le début des années 50, il ne restait pour ainsi dire plus rien de la marine marchande qui avait occupé le troisième rang au monde, ni des emplois dans ce secteur. La compétence de l'équipage, dont celle d'hommes hautement qualifiés, comme moi-même, n'a absolument pas été prise en considération. Les beaux parleurs qui nous avaient promis mer et monde peu de temps auparavant osaient dire, pour se défendre, que le cabotage absorberait tous ces talents.

"La démobilisation était, bien sûr, vivement attendue à la fin d'une guerre aussi cruelle, étant donné que la majorité des soldats s'étaient engagés seulement pour la durée des hostilités et qu'ils avaient d'autres qualifications. Comme les forces armées avaient payé leur entraînement à la guerre, elles allaient aussi payer leur recyclage après la guerre, sur simple demande et approbation. Par contre, ceux qui étaient montés en grade dans la marine marchande l'avaient fait d'eux-mêmes et à leurs frais...Je n'ai jamais rencontré de marin marchand dont la demande de réadaptation ait été acceptée..."

35.06.03 "Les prêts en vertu de la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants ont cessé le 31 octobre 1975."
L'auteur de ces lignes fut l'un des rares élus à